

THE
Episcopal
CHURCH

Lundi de Pâques

Le 17 avril 2017

Mes frères et sœurs dans le Christ,

En cette semaine sainte commémorant la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ, c'est avec une sincère satisfaction que je tiens à partager avec vous la bonne nouvelle suivante: l'Évêque d'Haïti, l'Évêque suffragant d'Haïti, le Comité Permanent du Diocèse et moi-même, votre Évêque Primat, avons conclu ensemble un Pacte.

Ce Pacte vise à traiter et à résoudre un grand nombre de questions conflictuelles qui ont pesé sur le Diocèse, et, au-delà, à lui ouvrir une voie à suivre, qui doit être saine et positive, dans son rapport avec l'ensemble de l'Église. Je suis reconnaissant à mes deux frères Évêques ainsi qu'au Président et aux membres du Comité Permanent pour la détermination dont ils ont fait preuve pour parvenir à ce Pacte. Je pense que ce Pacte sert la cause de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ en Haïti, et ce, dans le contexte de la poursuite de la reconstruction et du renouveau à la suite du tremblement de terre, et de la préparation de l'élection d'un nouvel évêque diocésain par le Diocèse d'Haïti.

Concrètement, que permet ce Pacte? Un, il a entièrement réglé la question du Titre III qui impliquait la relation entre l'Évêque suffragant Beauvoir et le Comité Permanent du Diocèse. Deux, le Pacte, ainsi que le Protocole d'accord (les deux documents sont joints) convenu entre Mgr Duracin et moi-même l'année passée de même que les conversations pastorales que nous avons eues, ont entièrement réglé l'autre question portant sur le Titre IV qui était en cours contre Mgr Duracin. Je suis satisfait de ces dispositions car elles reflètent un engagement de la part de toutes les parties en faveur d'un travail continu de guérison et de réconciliation.

Permettez-moi de vous relater le processus par lequel nous sommes parvenus à ce Pacte. Comme je l'avais annoncé le 1er décembre 2016, j'avais choisi un panel de trois personnes pour étudier la situation (le rév. Stephen T. Ruelle, Évêque du Maine, le rév. P. Roger Bowen et Paul B. Nix, Jr., conseiller juridique interne de DFMS à New York) (voir <http://episcopaldigitalnetwork.com/ens/2016/12/01/presiding-bishop-releases-letter-about-the-diocese-of-haiti/>). À la suite d'entretiens approfondis, de discussions avec les deux Évêques, le Comité Permanent et un groupe du clergé identifié par Mgr Beauvoir comme ayant «des préoccupations majeures», le panel est parvenu à un certain nombre de constats.

The Most Reverend Michael Curry
PRESIDING BISHOP AND PRIMATE



Les trois émissaires ont tout d'abord signalé que quasiment toutes les personnes impliquées dans ce dossier étaient réellement et profondément blessées, peinées par tout ce qui s'est fait et dit durant toute cette période. Malgré tout, les relations au sein du clergé sont généralement considérées comme « fondamentalement saines ». Car après cette période de graves tensions, il semble qu'il y ait une volonté, voire même un fort désir de la part d'un bon nombre de membres du clergé de parvenir à un terrain d'entente entre eux. D'autant qu'ils travaillent ensemble depuis longtemps et que leurs engagements envers le Diocèse sont une évidence. Tous en effet ont un sens de l'intérêt général, ont conscience qu'il est nécessaire de restaurer de bonnes relations au sein du clergé, ce qui passe par un travail courageux et prudent. Par ailleurs, tous admettent que l'énergie dépensée dans les litiges serait beaucoup plus profitable au travail consacré au Diocèse. J'ajoute qu'il y a un vrai empressement pour se mettre au travail.

Venons-en aux relations entre les deux Évêques. Aux yeux du plus grand nombre, leur rupture était insurmontable, du moins pour l'instant. Nous savons que de nombreux documents, parfois émaillés d'insultes, avaient prouvé le profond manque de confiance entre les Évêques. L'état de leurs relations avait suscité beaucoup de tristesse, de frustration et de colère. Une situation très tendue qui avait également impactée les rapports entre des membres du clergé, d'autant que certains d'entre eux avaient fait allégeance à un ou à un autre Évêque. Il est évident que cette lutte entre les Évêques entretenait une ambiance malsaine au sein du fonctionnement du Diocèse.

Finalement, le clergé des deux côtés a fait part de ses profondes inquiétudes concernant l'exercice du pouvoir de l'un ou l'autre des évêques dont chaque groupe pense qu'il ne sert pas les meilleurs intérêts du diocèse. Pour certains Mgr Beauvoir avant de prendre son congé avait exercé son rôle d'Évêque suffragant sans pleinement jauger les limites des pouvoirs de sa charge si bien que ses actions nuisaient au bon déroulement de la vie de l'Église. Pour d'autres, Mgr Duracin n'avait pas apporté tout son soutien à l'épiscopat de Mgr Beauvoir, tant sur le plan financier que sur d'autres. Il y avait également des inquiétudes concernant le fait que Mgr Duracin exerçait son pouvoir de transfert du clergé au sein du Diocèse d'une manière qui était largement perçue comme indument favorable ou défavorable envers ceux qui avaient ses faveurs ou pas. Rapportée aussi est la peur que le processus des prochaines élections pour un successeur à Mgr Duracin manquerait d'intégrité si on cherchait à exclure ceux du clergé qui ne soutenaient pas entièrement Mgr Duracin.

Certes cette situation était compliquée et navrante, mais en mettant tous nos espoirs et prières en faveur d'une solution positive tournée vers l'avenir pour la santé du Diocèse d'Haïti, j'ai proposé de conclure un Pacte entre Mgr Duracin, Mgr Beauvoir, le Comité Permanent du Diocèse et moi. À mon avis, ce Pacte devrait servir de base pour résoudre les procédures des Titres III et IV, alors en cours, et engager le Diocèse sur une voie saine pour l'élection épiscopale prochaine.

Après de longues discussions et négociations, nous sommes donc parvenus à un Pacte qui convient à tout le monde et est signé par tout un chacun. Véritable modèle pour nos partenariats, le texte du Pacte figure ci-après et, tout comme celui du Protocole d'accord, est caractérisé par l'égalité dans la prise de décision et la relation entre individus, la transparence financière, la responsabilité et la mutualité dans la mission, que ce soit en Haïti ou ailleurs dans l'Église

Épiscopale, et au-delà. Avec la mise en place du Pacte et du Protocole d'accord, la suspension de la collecte de fonds pour Haïti que j'avais ordonnée est levée.

Pour terminer, étant d'accord sur le Pacte et l'ayant tous signé, je vous invite à nous rassembler pour la signature liturgique officielle du Pacte dans le cadre de la Célébration de la Sainte-Eucharistie le jeudi 24 mai 2017 à 10h00 au Séminaire théologique épiscopal de Port-au-Prince en Haïti.

Je suis vraiment reconnaissant envers Mgr Duracin et Mgr Beauvoir, envers le clergé et les leaders laïcs du Diocèse d'Haïti et envers vous tous au sein de l'Église Épiscopale qui avez prié et œuvré pour ce moment.

Que les bénédictions du Seigneur Jésus crucifié et ressuscité soient avec nous tous alors que nous avançons nous marchons ensemble pour proclamer la Bonne Nouvelle dans le nouvel avenir de Dieu.

Votre frère,

A handwritten signature in black ink, consisting of a cross symbol followed by the name "Michael B. Curry" in a cursive script.

Le Très Révérend Michael B. Curry
Évêque Président et Primat
de l'Église Épiscopale